



Aux parents

INSCRIPTIONS en 1^{ère} année du COLLEGE DE L'ABBAYE pour l'année scolaire 2021/2022

Conditions d'admission

Au verso, **sous réserve** des directives du Service de l'enseignement.

Procédure

Les formulaires sont distribués puis **rassemblés par les Cycles d'Orientation** respectifs qui sont chargés de les retourner au Collège de l'Abbaye pour le **15 février 2021, au plus tard.**

Les séances d'information « Passeport-Info » pour les futurs auront lieu le **mercredi 20 janvier 2021 dès 14 h 00, sur inscription.**

Le numéro AVS figure sur la carte de caisse maladie de toute personne assurée et il est au format 756.XXXX.XXXX.XX.

Inscriptions

Ces inscriptions, sous réserve du respect des conditions d'admission, sont faites à titre définitif. Elles sont validées et **confirmées** après contrôle des **livrets scolaires** qui doivent être **remis à la direction du Collège de l'Abbaye (PAR LES PARENTS OU LES ELEVES) jusqu'au 25 juin 2021 au plus tard.** Vous pouvez nous l'envoyer par la poste ou passer le déposer directement au secrétariat. L'envoi dans les délais est obligatoire pour la sélection des inscriptions dans la filière **BILINGUE.**

Les directives pour les nouveaux élèves vous seront adressées au plus tard à la mi-juillet 2021.

Désinscriptions

L'élève qui **renonce** à son inscription ou qui n'a pas été promu en fin d'année **est tenu d'en aviser le Rectorat du Collège de l'Abbaye dans les plus brefs délais.**

(Tél. 027 607 40 00)

Repas - études

Les élèves de 1^{ère} année qui ne peuvent pas ou ne désirent pas rentrer à leur domicile durant la pause de midi sont astreints à s'inscrire aux repas auprès de la cantine Eldora et aux études.

N.B. Dates des délais sous réserve des directives du SE

Conditions d'admissions pour les filières du secondaire II général et professionnel au terme de la scolarité obligatoire (y compris 10CO)

Après la 11CO : diplôme de CO obtenu plus :					
Après la 10CO	Collège (Maturité gymnasiale)	Maturités professionnelles intégrées (MP1), Ecoles des métiers	Écoles de culture générale avec Maturité spécialisée	Maturités professionnelles post-CFC (MP2)	École préprofessionnelle (EPP, année de transition)
4 niveaux I dont 3 \geq 4,5 et 1 \geq 4 Moyenne générale \geq 4,5	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4) 1 niveau II \geq 5	4 niveaux I (dont 3 \geq 4)	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4) 1 niveau II \geq 4,5	CFC obtenu, plus :	<ul style="list-style-type: none"> - soit remplir les conditions de fin de 11CO (lignes 1 et 2, 3^e colonne) ; - soit réussir un examen d'admission fixé par le Département portant au minimum sur les branches français, allemand, maths; un cours préparatoire peut être proposé en vue de l'examen d'admission ; - soit admission sur dossier par la direction, tenant compte des résultats obtenus au CFC et/ou dans d'autres formations. * Des conditions particulières régissent l'admission dans l'orientation « Economie et services », type Economie.
		2 niveaux I et 2 niveaux II (dont 1 niveau I \geq 4) 1 niveau II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5			
	3 niveaux I et 3 niveaux II 1 niveau I \geq 4 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I \geq 4 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I \geq 4 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5		
		4 niveaux II 3 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5			

Rem. On peut également accéder aux maturités professionnelles intégrées ainsi qu'à l'École des métiers (Matu. pro.) et de culture générale (Matu. spécialisée) après l'EPP. Conditions : certificat EPP réussi et une moyenne finale de 4,8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4,5.